



Quelle formation technologique et professionnelle pour la France du XXIème siècle ?

Le système de formation relève d'une grande diversité d'acteurs (Etat, Régions, partenaires sociaux, entreprises) dont la complémentarité mérite d'être mieux organisée et coordonnée tant au niveau national que territorial.

L'AFDET considère que la formation technologique et professionnelle est un des fondements de la construction des individus, de la cohésion sociale et de la compétitivité de l'économie.

L'AFDET attend à cet égard des engagements politiques forts. Elle propose de structurer la politique de formation technologique et professionnelle, initiale et continue, autour de 3 axes d'actions.

3 axes pour structurer la politique de formation technologique et professionnelle, initiale et continue

➤ 1^{er} axe : Rompre avec les déterminismes

- **Permettre à chacun, jeune ou adulte, de s'orienter efficacement**
 - Organiser un système d'information et d'orientation de proximité qui aide chaque jeune et à chaque actif à construire son projet personnel en diffusant largement une information objective et accessible au plus grand nombre.
 - Revoir le dispositif de recrutement et de formation initiale et continue des personnels en charge de l'orientation dont les Conseillers d'orientation – psychologues (COP). Intégrer ces derniers dans les services régionaux de l'orientation professionnelle.
 - Mettre en place les moyens (transport, hébergement) de la mobilité géographique des jeunes et des adultes pour poursuivre des études ou suivre une formation dans des spécialités choisies mais proposées loin de leur domicile.
- **Permettre à chaque jeune de développer ses potentialités**
 - Ajouter aux objectifs de l'école primaire : Lire, Ecrire, Compter, l'objectif « Réaliser ». La confrontation au concret et aux contraintes du réel sont indispensables à la construction mentale et à une ouverture ultérieure sur tous les types de formation et de métiers.
 - Développer des dispositifs d'adaptation prenant appui sur les acquis des jeunes et favoriser les passerelles pour remédier aux orientations prématurées.



- **Lutter contre les sorties sans qualification**

- **Renforcer le droit d'un jeune ayant quitté le cursus scolaire sans qualification à reprendre une formation professionnelle**, sous statut d'apprenti ou de stagiaire de la formation continue, pour préparer un premier diplôme professionnel.
- **Créer un Compte personnel de formation (CPF) spécifique**, avec abondement d'heures de la Région, sous conditions, **pour tout décrocheur** afin de lui permettre de compenser ou rattraper un déficit de formation initiale afin de préparer un diplôme ou un titre professionnel.
- **Faciliter la poursuite d'études jusqu'au niveau Licence ou Master** (ou équivalent), **en cohérence avec les besoins de l'économie, pour les bacheliers technologiques ou professionnels**. Développer notamment les formations complémentaires de transition vers les études supérieures pour les bacheliers professionnels sur le modèle de l'École Vaucanson du Cnam. Développer des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) destinées aux bacheliers technologiques et professionnels.

➤ **2^{ème} axe : Tenir compte de l'évolution permanente et rapide de l'environnement économique et technologique**

- **Prendre en compte les spécificités des filières technologiques et professionnelles dans le recrutement et la formation des enseignants**
- **Ouvrir les ÉSPÉ sur le monde économique**. Faire entrer des entrepreneurs dans leurs instances de gouvernance.
- **Mettre en place un recrutement spécifique ouverts aux praticiens d'entreprise ainsi qu'une formation initiale des enseignants** (professeurs et formateurs) adaptée aux exigences des filières professionnelles ; elle devra intégrer une immersion obligatoire significative (un semestre) en entreprise pour ceux qui viennent du monde académique sans expérience du monde économique. Rendre obligatoire **la formation continue des enseignants**.
- **Développer le recours à des professeurs associés** (CDD avec quotités adaptées) **issus du monde économique** pour des spécialités pointues ou évolutives et leur assurer une formation pédagogique. Utiliser la VAE comme moyen d'intégration de ces contractuels.



- **Affirmer la place de l'entreprise dans le système de formation**

- **Dans chaque lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et chaque lycée professionnel (LP) donner une place accrue aux représentants des entreprises** dans les conseils d'administration et dans les conseils de perfectionnement ; généraliser ces derniers.
- **Généraliser la mise en place de réseaux locaux Ecole/Entreprises.** Développer et rendre plus visible le rôle des Comités Locaux École Entreprise (CLÉE) et des nouveaux Conseillers Entreprises pour l'École (CEÉ).
- **Créer un label et un crédit d'impôt « Entreprise formatrice »** dont bénéficieraient les entreprises, devenues acteurs du système, qui alloueraient de façon significative, à proportion de leurs moyens, du temps de collaborateurs et des moyens au profit du système de formation technologique et professionnelle, accueilleraient apprentis et stagiaires, participeraient à des activités d'intérêt général à finalité pédagogique.

➤ **3^{ème} axe : Donner une cohérence d'ensemble, de la lisibilité et de l'attractivité au système de formation professionnelle tout au long de la vie (formation initiale et continue)**

- **Créer une véritable « assurance formation tout au long de la vie »**

- Favoriser la sécurisation des parcours professionnels et le co-investissement entreprise/individu pour le maintien de la qualification ou la montée en compétences.
- Repenser à cet égard la fonction des OPCA ; en faire des fonds d'assurance formation fonctionnant sur le modèle des mutuelles.

- **Resserrer l'offre de certifications, en assurer la qualité et la lisibilité**

- **Maintenir le caractère national des diplômes et des titres** tout en facilitant, par une autonomie accrue des établissements, les **possibilités d'adaptation rapide** à des besoins spécialisés, locaux ou conjoncturels.
- **Revitaliser les formations complémentaires d'initiative locale.**
- **Structurer les certifications en généralisant le recours aux blocs de compétences** (dont des blocs à vocation générale, culturelle).



- **Rendre lisible l'offre de certifications**, leurs conditions d'obtention dont la VAE, les parcours de formation y conduisant.
 - **Transformer la politique de certification professionnelle, la réguler.** Mettre en place une ingénierie commune de certification à partir d'analyses conduites avec le milieu professionnel. Simplifier le dispositif des commissions et comités paritaires, le rendre lisible. Conforter la place et le rôle de la CNCP, en modifier le statut.
 - **Mettre en œuvre un système d'évaluation de la politique de certification professionnelle** (voir rapport IGAS IGAENR d'octobre 2016).
- **Apporter aux individus plus de possibilités d'anticiper, de construire et de gérer leur parcours**
 - **Faciliter un accès progressif aux diplômes et titres, permettre la mobilité professionnelle et la construction de parcours de formation** par la validation de blocs de compétences et par le repérage de blocs de compétences communs à plusieurs spécialités.
 - **Développer la VAE** notamment par la capitalisation de blocs de compétences en vue d'une certification complète attestant d'une qualification et permettant l'exercice d'un métier.
 - **Elargir le Congé individuel de formation (CIF)** à un nombre supérieur d'individus, notamment en favorisant un apport personnel par **l'utilisation du Compte personnel de formation (CPF)**.
 - **Affirmer la complémentarité des deux voies de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire et étudiant et sous statut d'apprenti) et la continuité avec la formation continue**
 - **Donner aux lycées (LEGT et LP) les moyens d'assurer une formation professionnelle initiale par les deux voies, scolaire et apprentissage**, sur le modèle alsacien, encourager la mixité des parcours sur ces deux voies, créer des passerelles entre elles. Les inciter à **participer à l'offre de formation continue**, notamment en ouvrant le service des enseignants à la formation d'adultes.
 - **Mettre en place une véritable démarche qualité** dans les formations sous contrat de travail pour accompagner le processus pédagogique et organisationnel.
 - **Rendre obligatoire la formation des maîtres d'apprentissage** et la certification de leurs compétences. Attribuer aux maîtres d'apprentissage et aux tuteurs **un statut valorisant**.



- **Articuler les responsabilités entre le niveau national et les niveaux décentralisés et déconcentrés (régional, académique) entre les services publics et le monde professionnel et les partenaires sociaux.**
 - Mieux organiser la territorialité des formations professionnelles et le pilotage du système ; clarifier la structure du système de formation en redéfinissant le rôle des acteurs (pouvoirs publics Etat et Régions, branches, entreprises)
 - Généraliser au niveau des territoires le maillage des établissements à vocation technologique et professionnelle par la mise en place de réseaux d'établissements de divers niveaux et statuts (créer des passerelles, des synergies, des mutualisations). Soutenir le développement des Campus de métiers et des qualifications.
- **Assurer un pilotage interinstitutionnel et interministériel de la formation professionnelle**
 - Redéfinir les rôles respectifs et relatifs de l'Etat, des Régions et des organisations professionnelles.
 - Créer une instance unique de pilotage du système de la formation professionnelle, dans le respect des rôles redéfinis des parties prenantes. Son caractère interinstitutionnel et interministériel commande que cette instance soit rattachée au Premier ministre. Compte tenu des enjeux stratégiques pour le pays, de l'urgence et la profondeur des réformes à conduire, la nomination d'un **ministre délégué à la Formation professionnelle auprès du Premier ministre** paraît nécessaire.